
LE RÔLE DU PHARMACIEN DANS LA PRISE EN CHARGE ET LE CONTRÔLE DE LA TUBERCULOSE

Contexte

Chaque année, plus de 9 millions de nouveaux cas de tuberculose (TB) se déclarent et près de 2 millions de personnes meurent de cette maladie. Presque un demi-million de cas présentent une forme multirésistante de la maladie.

Si l'Asie est la région la plus lourdement touchée par la TB, c'est l'Afrique subsaharienne qui possède l'incidence la plus élevée de TB sensible aux médicaments et l'Europe orientale le plus fort taux de TB multirésistante (TB-MR).

Des progrès considérables ont été accomplis au cours des dix dernières années : entre 1995 et 2009, la prise en charge et le contrôle appropriés de la TB ont permis d'éviter 6 millions de décès et de soigner 41 millions de personnes. Néanmoins, des efforts conséquents et concertés doivent encore être entrepris afin d'atteindre les Objectifs du millénaire pour le développement relatifs à la TB d'ici 2015 et de concrétiser la vision du Partenariat *Halte à la tuberculose* pour un monde sans TB d'ici 2050.

Plusieurs pays ont mis en place des programmes nationaux de lutte contre la TB qui ont permis d'impliquer davantage les différents professionnels de santé (qu'ils exercent dans le secteur public ou privé, pour le compte des salariés d'entreprises ou en tant que bénévoles) dans la prise en charge et le contrôle de la TB. Les pharmaciens forment une composante importante et essentielle des personnels de santé. Dans de nombreux pays, ils représentent les professionnels de santé de premier recours et sont souvent les premiers à être en contact avec les personnes présentant des symptômes

de la TB. Il faut donc s'efforcer d'impliquer systématiquement les pharmaciens dans la prise en charge et le contrôle de la TB, dans le cadre du renforcement des systèmes de santé en général et des personnels de santé en particulier.

Agir ensemble : l'OMS et la FIP

L'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) et la Fédération Internationale Pharmaceutique (FIP) ont pour ambition d'intensifier leur collaboration dans le domaine de la prise en charge et du contrôle de la TB et de la TB-MR au niveau mondial. Tout en reconnaissant le rôle plus large des pharmaciens dans le développement et l'utilisation des médicaments antituberculeux, la présente déclaration conjointe se concentre sur le rôle des pharmaciens directement impliqués dans la délivrance de soins aux personnes atteintes de TB.

Cette déclaration s'appuie sur le mandat de l'OMS dans le secteur de la santé publique ainsi que sur les précédentes collaborations entre l'OMS et la FIP autour d'importantes questions de santé publique, notamment le rôle du pharmacien dans la lutte contre la pandémie du VIH-SIDA, les bonnes pratiques pharmaceutiques, la prévention de la résistance antimicrobienne et la promotion de l'observance des traitements de longue durée.

Action commune

1. L'OMS et la FIP ont établi conjointement les bases d'une collaboration axée sur l'action entre les programmes nationaux de lutte contre la TB et les associations pharmaceutiques nationales dans la lutte contre la TB et la TB-MR.
2. L'OMS s'engage à promouvoir la nécessité de ces actions communes auprès des États membres de l'OMS, de leurs programmes nationaux de lutte contre la TB et des autorités de réglementation des médicaments, ainsi qu'auprès des partenaires de Halte à la tuberculose dans le monde entier.
3. La FIP s'engage à promouvoir ces actions auprès des associations pharmaceutiques nationales dans le monde et, à travers elles, auprès des pharmaciens et des autorités de santé de leurs pays respectifs.

4. L'OMS et la FIP s'appuieront toutes deux sur cette déclaration conjointe pour encourager à utiliser au mieux la contribution des pharmaciens à la délivrance des soins de santé et ce, dans le cadre du renforcement des systèmes de santé.

Dr Hiroki Nakatani

Sous-Directeur Général,
Organisation mondiale de la Santé

Dr Michel Buchmann

Président
Fédération internationale
pharmaceutique

Actions communes

L'OMS et la FIP exhortent les responsables des programmes nationaux de lutte contre la TB et les associations pharmaceutiques nationales à développer et mettre en œuvre des plans qui engagent les pharmaciens dans la lutte contre la TB, et ce dans le contexte des systèmes et services de santé nationaux. Ces plans doivent prendre en compte les actions ci-après qui permettraient aux programmes nationaux de lutte contre la TB et aux associations pharmaceutiques nationales de travailler ensemble dans le but de :

1. Définir les orientations communes pour le développement de directives politiques et la mobilisation de ressources visant à impliquer les pharmaciens dans la prise en charge et le contrôle de la TB. À cet effet, de procéder, dans un premier temps, à une évaluation de la situation afin de comprendre le rôle actuel et la contribution potentielle des pharmaciens dans la délivrance de services de santé en général et la prise en charge et le contrôle de la TB en particulier. Ce processus doit également intégrer une consultation et une collaboration des parties prenantes concernées afin d'identifier les approches en matière d'éducation, d'encadrement et de réglementation qui permettront d'engager systématiquement les pharmaciens dans la prise en charge et le contrôle de la TB.
2. Proposer une vision commune et une formation aux pharmaciens qui leur permettent de contribuer efficacement à la prise en charge et au contrôle de la TB, en tenant compte du contexte local. À cet effet, le cursus des étudiants en pharmacie pourra nécessiter une actualisation afin d'y intégrer les connaissances et pratiques actuelles en matière de prise en charge et de contrôle de la TB.
3. Faciliter une contribution efficace des pharmaciens dans les domaines spécifiques de la prise en charge et du contrôle de la TB, en communiquant auprès du grand public et des patients sur la TB et sur les établissements de santé associés aux programmes nationaux de lutte contre la TB qui assurent un diagnostic et un traitement de qualité de la TB ; en orientant les personnes qui présentent des symptômes de la TB vers les établissements de soins de santé appropriés pour un diagnostic précoce ; en offrant aux patients atteints de TB une supervision couplée à un soutien, qui inclut un traitement sous surveillance directe afin de promouvoir l'observance et d'éviter la multirésistance ; et en soutenant divers professionnels de santé afin de garantir le suivi des directives nationales elles-mêmes basées sur les Normes Internationales pour la prise en charge de la Tuberculose.

4. Promouvoir l'usage rationnel des médicaments antituberculeux et de garantir la fourniture de médicaments de qualité et l'utilisation des combinaisons à dose fixe telles que recommandées par l'OMS. En outre, il convient de mettre un terme à la distribution de médicaments antituberculeux dont l'efficacité et la sécurité ne sont pas validées et à la vente de combinaisons inappropriées. La vente de médicaments antituberculeux sans ordonnance doit également être prohibée.
5. Maintenir un dialogue permanent avec les professionnels de santé afin de rationaliser et de renforcer leurs pratiques de prise en charge de la TB. Les associations pharmaceutiques doivent contribuer au développement de directives nationales sur l'usage rationnel des médicaments antituberculeux et soutenir l'application de ces directives dans la pratique.
6. Faire participer les pharmaciens et leurs associations à l'effort du *Partenariat Halte à la tuberculose* aux niveaux local, national et international. Toutes les parties prenantes concernées, y compris l'industrie pharmaceutique, les institutions universitaires et les organisations de la société civile, doivent comprendre et soutenir le rôle du pharmacien dans la prise en charge et le contrôle de la TB.
7. Développer et mettre en œuvre un système pour suivre, évaluer et améliorer la collaboration entre les programmes nationaux de lutte contre la TB et les associations pharmaceutiques nationales. La documentation et le partage des expériences et leçons tirées doivent permettre d'établir le rôle éprouvé du pharmacien dans la prise en charge et le contrôle de la TB ainsi qu'aider à identifier puis à transposer à grande échelle les modèles efficaces de bonnes pratiques.

Hyderabad, Inde, le 4 septembre 2011

Traduit et publié en français en 2012 avec l'autorisation de l'Organisation Mondiale de la Santé par la Fédération Internationale Pharmaceutique, à partir de WHO/FIP Joint Statement on the Role of the Pharmacists in the Prevention and Control of TB © Organisation Mondiale de la Santé 2011. La Fédération Internationale Pharmaceutique est seul responsable de la version française.